

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2026\_047 : URBANISME ET HABITAT / DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS HABITAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

**Rapporteur : Monsieur Alain COUDON**

Afin de conforter la collaboration entre les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs communes membres, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite « Loi ALUR ») du 24 mars 2014 a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme au sein des intercommunalités compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme. Ce débat annuel est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUi-H approuvé en 2019, mais également sur toutes les actions engagées localement et ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme.

Parallèlement, l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « l'Établissement Public de Coopération Intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du Programme Local de l'Habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique ». Le Programme Local de l'Habitat (PLH) étant désormais intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H), le débat sur la politique locale de l'urbanisme permet de réaliser également un bilan annuel de l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat.

A cette fin, le rapport joint à la présente délibération expose différentes thématiques de la politique

de l'urbanisme et de l'habitat conduite par Aurillac Agglomération ainsi que les perspectives en ces domaines pour l'année à venir, dont :

- la mise en œuvre, le suivi et les évolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;
- l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat ;
- le suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols ;
- le fonctionnement du service mutualisé d'Application du Droit des Sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Vu l'article L.5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu le rapport annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre de l'exercice 2025.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.